

### Titre de transport

### Validité / Tarif

### Population concernée

### Condition d'attribution

### Point de vente

#### Billet Ticket t+



Permet de voyager sur la totalité des réseaux RER dans Paris, métro, tramway, funiculaire, bus et T Zen. Correspondances métro-métro, RER-RER et métro-RER dans Paris pendant 2 heures à partir de la validation d'entrée sur le réseau. Permet de faire un trajet pendant 1h30 entre la première et la dernière validation, chaque montée étant validée.

**Pour les lignes 91-02 et 91-03, le ticket d'accès à bord**, vendu à l'unité dans les bus, est valable pour un trajet avec le bus dans lequel il a été acheté. Il ne permet pas de correspondance.

Tout le monde

Aucune

Stations et gares  
RATP et SNCF,  
commerces  
agréés

#### Billet Mobilis



Valable sur **une journée entière** pour voyager autant de fois que l'on veut à l'intérieur des zones choisies, sur tous les modes de transport (sauf lignes 91-02, 91-03 et 91-04 et accès aux aéroports).

Tout le monde

Aucune

Stations et gares  
RATP et SNCF

#### Navigo



#### Navigo Mois ou Navigo Semaine

Forfaits permettant de voyager autant de fois que l'on veut à l'intérieur des zones choisies, sur tous les modes de transport sauf Orlyval. Valables un mois ou une semaine.

#### Navigo Annuel

Forfait permettant de voyager en illimité dans les zones choisies d'Île-de-France. Valable un an, renouvelé par tacite reconduction dans le cadre d'un forfait payé par prélèvements.

Tout le monde




Aucune

Agence  
commerciale,  
navigo.fr,  
stations et gares  
RATP et SNCF

#### Navigo annuel toutes zones à 717,20 €

Ces titres sont remboursés à hauteur de 50 % par les employeurs aux salariés pour les zones nécessaires aux déplacements domicile-travail.



Titre de transport	Validité / Tarif	Population concernée	Condition d'attribution	Point de vente
<p><b>Imagine R</b></p> 	<p><b>Lignes régulières</b> Valable 1 an pour voyager de façon illimitée dans la région Île-de-France. Pour tous les forfaits (quelle que soit la durée), la période de validité va du premier jour à 0h au dernier jour à 24h. Permet de se déplacer sur tous les modes de transport d'Île-de-France, Métro, RER, Bus, Tramway et Train à l'exception de la ligne Orlyval, de Filéo / AlloBus-Roissy CDG (pour les scolaires), des Navettes Air France, des lignes à réservation de la SNCF et des lignes à tarification spéciale Optile. <b>Tarifs : 350 € toutes zones + subvention de 50 % du Conseil Départemental de l'Essonne pour les collégiens seulement *</b> soit <b>Collégiens : 171 € / Lycéens : 350 €</b></p> <p><i>Exemples : lignes scolaires du collège Jean Monnet à Briis-sous-Forges, du collège Michel Vignaud à Limours, du Lycée Jules Verne à Limours</i></p>	<p>Jeunes résidant en Île-de-France</p>	<p>Apprentis, étudiants ou élèves (formation reconnue par l'éducation nationale)</p>	<p>Stations et gares RATP et SNCF Transilien + transporteur Savac</p>
<p><b>Carte Scolaire Bus</b></p> 	<p><b>Lignes régulières</b> Valable les jours de classes, pour un aller-retour quotidien entre le domicile et l'école pendant la période scolaire sur la ou les lignes Optile. <b>Tarifs : Dépend de la distance du trajet entre les points de montée et de descente 175,30 € d'aide du Conseil Départemental de l'Essonne pour les collégiens *</b></p> <p><i>Exemples : lignes scolaires du collège Jean Monnet à Briis-sous-Forges, du collège Michel Vignaud à Limours, du Lycée Jules Verne à Limours</i></p>	<p>Étudiants -21 ans</p>	<p>3 km ou plus entre le domicile et l'établissement scolaire</p>	<p>Transporteur Savac ou sur optile.com</p>
<p><b>Carte Scol'R</b></p> 	<p><b>Circuits spéciaux scolaires en grande couronne</b> <b>Tarifs : 850,30 €</b> <b>Collégiens : 122 €</b> déduction faite de la participation de STIF de 533 € et du Conseil Départemental de l'Essonne de 175,30 € * <b>Lycéens : 297,3 €</b> déduction faite de la subvention du STIF de 553 € *</p>	<p>Étudiants -21 ans</p>	<p>3 km ou plus entre le domicile et l'établissement scolaire</p>	<p>Organisateur local ou Conseil Départemental 91</p>

\* pour les élèves dont le domicile et l'établissement scolaire sont situés en Essonne

